

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Délégués Communautaires,

Nous, délégués communautaires, élus de la majorité municipale d'Auxonne, avons été élus, au même titre que l'ensemble des délégués communautaires CAP Val-de-Saône, pour défendre les intérêts de nos concitoyens et travailler ensemble pour le bien de notre intercommunalité.

Or, à notre grand désappointement, il est apparu dès le début de la mandature que la Commune d'Auxonne, qui est également Chef-Lieu de Canton, est systématiquement malmenée par cette nouvelle Communauté de Communes.

Cela a commencé lors de la séance qui a vu l'élection des vice-présidents, où la quasi-totalité des représentants des autres communes nous ont fait l'affront d'élire à un poste de vice-président un élu de notre opposition municipale, et ce malgré le fait que la nouvelle présidente ait été prévenue que ce cas de figure constituait pour notre Commune un « casus belli ».

A la fin du compte, il avait été promis à Auxonne trois vice-présidences ; force est de constater qu'il n'y en a eu que deux. C'est donc en nous faisant une très mauvaise manière qu'a débuté cette nouvelle Communauté de Communes.

La Commune d'Auxonne a mis en chantier la Revitalisation de son Centre-Bourg. La Communauté de Communes n'y participe pas, que ce soit physiquement, par sa représentation lors des réunions du COPIL, ou financièrement.

Une C.D.A.C. avait été déposée par le gérant de la S.C.T. H.P.S. (Mr BERTHIER, patron du LECLERC).

C.D.A.C. rejetée à cause du vote négatif de la Présidente de la Communauté de Communes et du Maire de Lamarche-sur-Saône !!! Il y avait vingt emplois à la clé, mais ils ont été délibérément sacrifiés pour des intérêts dont on ne perçoit pas vraiment la finalité.

Les salles des sports d'Auxonne ont été construites sans un centime venu de l'intercommunalité, alors que de nombreux membres des associations qui en profitent viennent de toutes les communes du Canton.

Les charges de fonctionnement de ces salles, ainsi que celles de la piscine, sont assumées intégralement par la Commune d'Auxonne.

Les associations sportives et culturelles sont intégralement subventionnées par la Commune d'Auxonne, alors que les unes comme les autres comptent beaucoup d'adhérents venus de toutes les communes du Canton.

Dans le même temps, la Communauté de Communes perçoit de la part de ces associations la redevance d'une T.OM. et facture des frais de secrétariat à ces associations via l'Office du Tourisme. N'y aurait-il pas deux poids deux mesures ?

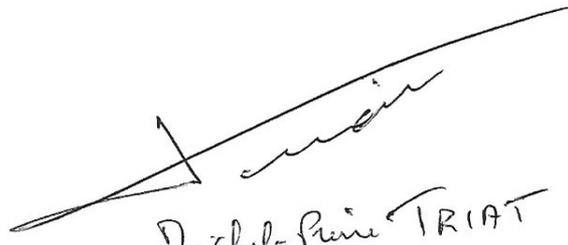
Face à cette situation, nous réfléchissons à la possibilité de demander une participation au coût de ces services aux communes qui ont des adhérents dans les associations auxonnaises.

Vous comprendrez donc chers collègues, que pour les délégués de la majorité auxonnaise se pose de façon aigüe la pertinence de leur participation à cette Communauté de Communes, alors qu'ils ont la volonté de travailler au rayonnement de notre Canton, et qu'à contrario ses dirigeants semblent perdre de vue que tout ce qui est bon pour le Chef-Lieu de Canton est bon pour l'ensemble du Canton.

La voix d'Auxonne et celle des auxonnais doit désormais être non seulement respectée mais aussi entendue !!!

  
Valérie ESCHARD

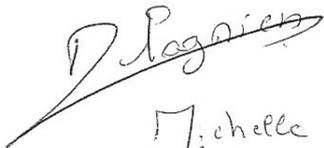
  
Sylvie Payet

  
Michel-Pierre TRIAT

  
Martine Lassagne

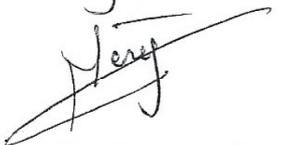
  
R. Langlois

  
Jacques CORBÉRIN

  
Michelle Kagnien

  
Hervé

  
Benoit Coppe

Henry Daniel  


  
Nathalie Roussel

  
FOURNET.C

  
Loliot Christine

  
LaPostolle Claude

  
PAPADATOS-GRAPSA.

  
Mohammed Bliou